

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 novembre 2025

Nombre de Conseillers : 15 – En exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 novembre 2025

Présents : 8

Votants : 9

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 novembre, à dix-huit heures trente minutes,

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Vigeant (Vienne), se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des Pradelles en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la Présidence de Monsieur Pierre GOURMELON, Maire.

Étaient présents : M. GOURMELON Pierre, Mme LAURENDEAU Corinne, M. GIRAUD Olivier, M. BONNEAU Jean-Michel, Mme PLISSON Yolande, M. PAILLET Pascal, M. LEBAS Michel, Mme LOMBARD Anne-Marie.

Absents excusé(s) : M. Jean-François VIOLETTE procuration à M. Pierre GOURMELON
Mme Cindy HUGUENOT

Mme Anne-Marie LOMBARD a été élue secrétaire de séance

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Monsieur Philippe MICHAUD, conseiller, à la date du 1^{er} octobre 2025

- Arrête le procès-verbal de la réunion du 1^{er} octobre 2025
Ce document est envoyé à l'ensemble des membres avec la convocation du Conseil.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

1. Association : demande d'aide « Palet Club Avallais »
2. Association : demande d'aide « Parc de l'Envol »
3. Révision des loyers communaux au 1^{er} janvier 2026
4. Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre Départemental de Gestion de la Vienne

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES :

- Comptes-rendus / réunions extérieures

OBJET : Délibération N°2025/11-12/044 – Demande d'aide « Palet Club Avallais

Vu la demande de l'Association « Palet Club Avallais » d'obtenir une subvention de 80 € pour pouvoir participer à la Coupe de Vendée, une jeune vigeantaise représentant la commune,

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à l'association « Palet Club Avallais »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (vote à main levée, 8 + 1 pouvoir Pour, 0 Contre, 0 Abstention), le Conseil Municipal

- Adopte la proposition de verser 80 € à l'association « Palet Club Avallais »
- Indique que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif de la commune, article 65748
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.
-

OBJET : Délibération N°2025/11-12/045 : Demande d'aide « Parc de l'Envol »

Vu la demande de l'Association « Parc de l'Envol » et les précisions apportées,

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à l'association « Parc de l'Envol »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (vote à main levée, 8 + 1 pouvoir Pour, 0 Contre, 0 Abstention), le Conseil Municipal

- Adopte la proposition de verser 30 000 € à l'association « Parc de l'Envol »
- Indique que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif de la commune, article 65748
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

OBJET : Délibération N°2025/11-12/046 : Révision des loyers communaux au 1^{er} janvier 2026

La révision des loyers étant applicable au 1^{er} janvier de chaque année, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les loyers à usage d'habitation suivant l'indice de référence des loyers (IRL) du 3^{ème} trimestre 2025 publié par l'INSEE qui est de 0,87 %. Les loyers mensuels seront les suivants :

se	s	entation 87 %	s janvier 2026
ment sis 2 rue du 4 août	2	3	0
annexe de l'école sise 3 rue du 4 août	4	3	2
ment T2 sis 1 impasse du Parc	9	0	9
ment T2 sis 2 impasse du Parc	9	0	9
ment T4 sis 3 impasse du Parc	0	4	4
ment T4 sis 4 impasse du Parc	0	4	4
ment T4 sis 5 impasse du Parc	0	4	4
ment T3 sis 6 impasse du Parc	7	3	3
ment T3 sis 7 impasse du Parc	7	3	3

Après en avoir délibéré à l'unanimité (vote à main levée 8 + 1 pouvoir Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil Municipal :

- Approuve la révision des loyers communaux, telle que présentés ci-dessus
- Précise que les loyers communaux seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2026
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

OBJET : Délibération N°2025/11-12/047 : Convention d'adhésion au service de Médecine de prévention du Centre Départemental de Gestion de la Vienne

VU le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L812-3 à L.812-5 ;

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

VU le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Vienne (CDG 86) du 3 octobre 2025, portant sur l'adoption d'une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive pour les structures affiliées, à compter du 1^{er} janvier 2026 et ce, pour une durée de six ans,

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention,

Considérant que la commune de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail,

Considérant que, conformément à l'article L812-3 du Code Général de la Fonction Publique, la commune est obligée de disposer d'un service de médecine préventive.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le CDG 86 propose une nouvelle convention d'adhésion à son service de médecine préventive à compter du 1^{er} janvier 2026 et ce, pour une durée de six années. La tarification est fixée à 88 euros par an et par agent au 1^{er} janvier 2026.

Eu égard à l'importance de la prévention, de la santé, et de la sécurité et des conditions de travail, il est proposé aux membres de l'assemblée :

- D'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de six ans, au service de médecine de prévention du Centre Départemental de Gestion de la Vienne, selon les conditions indiquées dans la convention annexée à la présente délibération ;
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document permettant sa mise en œuvre ;
- Le conseil, sur le rapport présenté et après en avoir délibéré
- Décide, à l'unanimité (vote à main levée, 8 + 1 pouvoir Pour, 0 Contre, 0 Abstention), le Conseil Municipal
- D'adhérer au service de médecine de prévention du Centre Départemental de Gestion de la Vienne au 1^{er} janvier 2026, pour une durée de six années ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion annexée et tous documents permettant sa mise en œuvre ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune / de l'établissement.

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES :

Comptes-rendus / réunions extérieures

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un rapport détaillé concernant l'état du viaduc. De nombreux travaux sont à prévoir notamment l'enlèvement de la chaussée, l'étanchéité le rejointoiement des pierres, les assises.... Il est urgent de lancer la procédure afin de pouvoir bénéficier de la subvention « pont » qui se termine le 30 juin 2026.
- L'eau est un enjeu de société majeur. « Eaux de Vienne » a été sollicité par l'Etat pour identifier les résidences principales qui ne sont pas desservies par l'eau de même qu'il nous faut recenser les points d'eau public accessible librement.
- Lecture de la lettre de remerciements adressée par la famille BESSAGUET.
- Lecture du courrier de Monsieur CERISIER qui demande la pose d'un miroir, rue des Jardins, à Bourpeuil, la visibilité étant nulle lorsque les voitures stationnent. Les élus iront constater sur place.
- La CCVG a écrit à l'Education Nationale pour empêcher les fermetures de classes prévues en 2026.

Fin de la séance à 19h30



Secrétaire de séance
Mme Anne- Maire LOMBARD



Le Maire,
Pierre GOURMELON

